



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 17 novembre 2016

### COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

#### **1. Préavis n° 01/2016 « Implantation du skate-park au stade municipal », point de la situation**

Suite aux contacts pris avec l'association *Ride All Day* et d'autres personnes intéressées par un skate-park à Payerne, aux premiers résultats de l'enquête *Parole aux jeunes* et en tenant compte des remarques émises par la commission du Conseil communal, la Municipalité retire son préavis n° 01/2016 – Implantation du skate-park au stade municipal.

En effet, une analyse plus approfondie des besoins spécifiques des utilisateurs doit être faite. Pour ceci, un accompagnement ou une initiation à la gestion de projet sera mis en place par notre animateur socio-culturel envers les membres de l'association actuelle ou une nouvelle ayant pour but de promouvoir les sports de glisse dans notre cité. Le résultat attendu est une présentation de diverses variantes tenant compte de différents paramètres tels que public cible, emplacement, intégration urbanistique, coût et de leur vision des sports de glisse pour notre commune. Sur cette base, un nouveau préavis pourra être présenté au Conseil communal en temps voulu.

La Municipalité, désireuse d'une vision sur le long terme pour ce skate-park, veut donner la possibilité aux futurs utilisateurs de participer à un projet-citoyen et soutenir cette démarche. Le montant prévu pour le préavis reste ouvert dans le plan des investissements 2016 – 2021.

Les coûts, déjà engendrés par le préavis, soit Fr. 874.80, sont comptabilisés dans le compte 173.3145.00

#### **2. Augmentation de la capacité du Centre Sportif des Rammes par la création d'une sortie de secours**

Dans le cadre du préavis n° 18/2015 « Réfection du Centre Sportif des Rammes », le bâtiment a été mis en conformité au niveau ECA d'après le concept de Richard Conseils, expert mandaté pour ce projet.

Le nombre de personnes pouvant être accueilli communiqué était de 300. Dans le détail, il s'agit de 200 personnes dans la salle (rideau ouvert) et 100 personnes dans les gradins (rideau ouvert). Cette répartition peut poser des problèmes lors de l'organisation de tournois sportifs ou matchs vu que le rapport est souvent inversé. La commission ayant étudié le préavis indiquait que le dossier devait être encore validé par l'ECA. Après vérification auprès de cet établissement, le nombre de 100 personnes dans les gradins est dû au fait que l'unique voie de fuite existante est l'escalier intérieur. Aucune mesure, autre que la création d'une nouvelle sortie de secours, ne permet l'augmentation du nombre de spectateurs.

En cas d'événement spécial (loto par exemple), la salle pourra accueillir jusqu'à 400 personnes dans sa partie « sportive » à condition que des mesures accompagnatrices soient mises en place (aménagement de la salle spécifique laissant des passages libre, ouverture des portes, désignation d'un responsable, etc.)

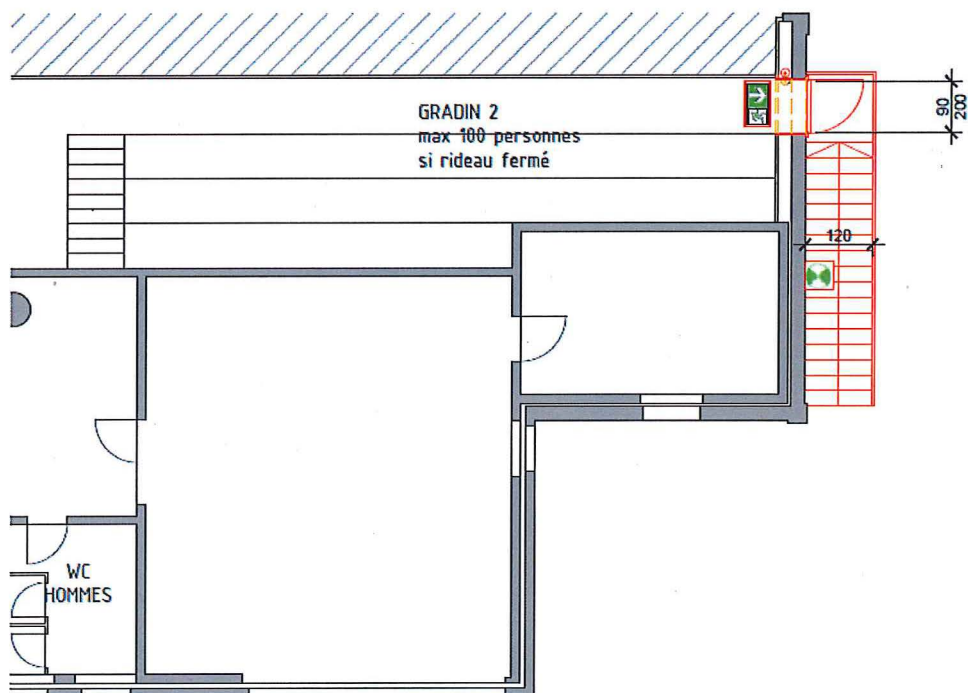
La Municipalité a donc décidé de créer une sortie de secours, côté nord-est, pour augmenter la capacité des gradins, rideau ouvert, à 200 personnes pour un montant de sa compétence, de Fr. 30'000.—. Ce montant, après que des appels d'offres aient été déjà effectués, se justifie comme suit :

Découpe de la porte en façade	Fr. 4'100.—
Mise en place d'une porte avec barre anti-panique	Fr. 5'500.—
Mise en place d'un escalier extérieur	Fr. 11'500.—
Mise en place de barres anti-panique sur portes des gradins	Fr. 1'950.—
Mise en place de barres anti-panique sur les portes de sortie au rez	Fr. 1'950.—
Mise en place d'une signalisation lumineuse supplémentaire	Fr. 2'500.—
Divers travaux (socles béton pour escalier, déplacement d'une colonne de chute)	Fr. 2'500.—
<b>Total</b>	<b><u>Fr.30'000.—</u></b>

Le solde disponible du préavis n° 18/2015 après travaux est d'environ Fr. 55'000.—. Ce montant a été économisé notamment grâce aux appels d'offres effectués. La création d'une sortie de secours depuis les gradins pourra donc être financée dans le cadre de ce solde disponible.

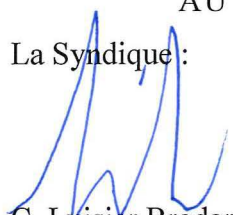
La configuration des aménagements extérieurs convient pour cette solution choisie. Néanmoins, ces travaux modifieront la façade et feront l'objet d'une mise à l'enquête publique. Ils seront réalisés parallèlement à l'utilisation de la salle et planifiés pour cet hiver.





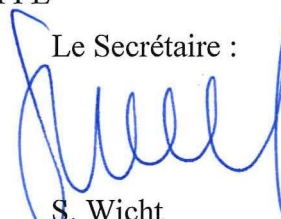
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

  
C. Laisier Brodard



Le Secrétaire :

  
S. Wicht